

Trophée de la Loire du Jeune Cycliste (TLJC)

Organisé par les clubs du Comité de la Loire

Ce Trophée concerne les jeunes cyclistes, filles et garçons, des catégories : poussins, pupilles, benjamins et minimes, licenciés à la FFC. Il comprendra 2 épreuves de cyclo-cross, une épreuve sur piste et 2 épreuves sur route.

Le Trophée est ouvert à tous les Comités.

A l'issue de chaque épreuve, un classement provisoire individuel sera établi.

Attribution des points :

1^{er} = 20 points, 2^{ème} = 17, 3^{ème} = 15, 4^{ème} = 13, 5^{ème} = 11, 6^{ème} = 10, 7^{ème} = 9, 8^{ème} = 8, 9^{ème} = 7, 10^{ème} = 6, 11^{ème} = 5, 12^{ème} = 4, 13^{ème} = 3, 14^{ème} = 2, 15^{ème} = 1, 16^{ème} = 1 et 1 point pour tous les participants classés.

Celui ou celle qui aura totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré(e) vainqueur du Trophée à l'issue de la dernière épreuve. En cas d'égalité, le classement de la dernière épreuve sera déterminant, puis de l'avant dernière et ainsi de suite.

Pour être classé dans le Trophée, le coureur devra participer à au moins un cyclo-cross et au moins à une course sur route.

Classement des clubs :

Un classement des clubs sera établi après chaque épreuve par l'addition des 4 meilleurs résultats dans chaque catégorie, à condition qu'il y ait un minimum de 5 participants au départ par catégories, pour les poussins, pupilles, benjamins et minimes.

Un classement provisoire des clubs sera ainsi établi.

Pour le classement final, toutes les épreuves seront prises en compte.

En cas d'égalité, le classement de la dernière épreuve sera pris en compte.

En cas de mutation d'un coureur au cours du Trophée, les points acquis sous les couleurs de son ancien club restent attribués.

Les classements feront l'objet d'une parution régulière sur le site internet du Comité de la Loire.

Le règlement fédéral FFC s'applique sur toutes les épreuves. Seuls les classements établis par les arbitres seront pris en compte pour le classement du Trophée. Aucune réclamation ne sera prise en compte par les comités départementaux.

Les clubs participants devront favoriser les engagements à l'avance via le site internet FFC.

En cas de litige ou de manquement à la réglementation, le Comité de la Loire statuera et le jugement sera sans appel.

Contrôle des braquets :

Afin de respecter la réglementation, des contrôles de braquets seront effectués de façons inopinées pendant les épreuves dans les différentes organisations.

La remise officielle des récompenses se fait à l'occasion de la dernière épreuve. Seuls les coureurs présents à la finale et au protocole recevront leurs récompenses. En cas d'absence c'est le coureur suivant au classement général qui sera primé.

Les 3 premiers et 3 premières de chaque catégorie recevront une médaille et les vainqueurs endosseront un maillot jaune.

Les différentes récompenses seront financées par le Comité de la Loire.

Le trophée des clubs sera à remettre chaque année. Il sera attribué définitivement, après avoir remporté le classement général 3 années consécutives.

Les épreuves :

2 Cyclo-cross : Le Coteau le 23/10/2016 et Firminy le 30/10/2016

1 épreuve sur piste : Trophée National des Jeunes sur Piste (TNJP) à Saint-Etienne le 29 et 30 avril 2017

2 courses sur route : Roanne le 08/04/ 2017
Montbrison le 25/05/2017

La commission du cyclisme traditionnel du Comité de la Loire